

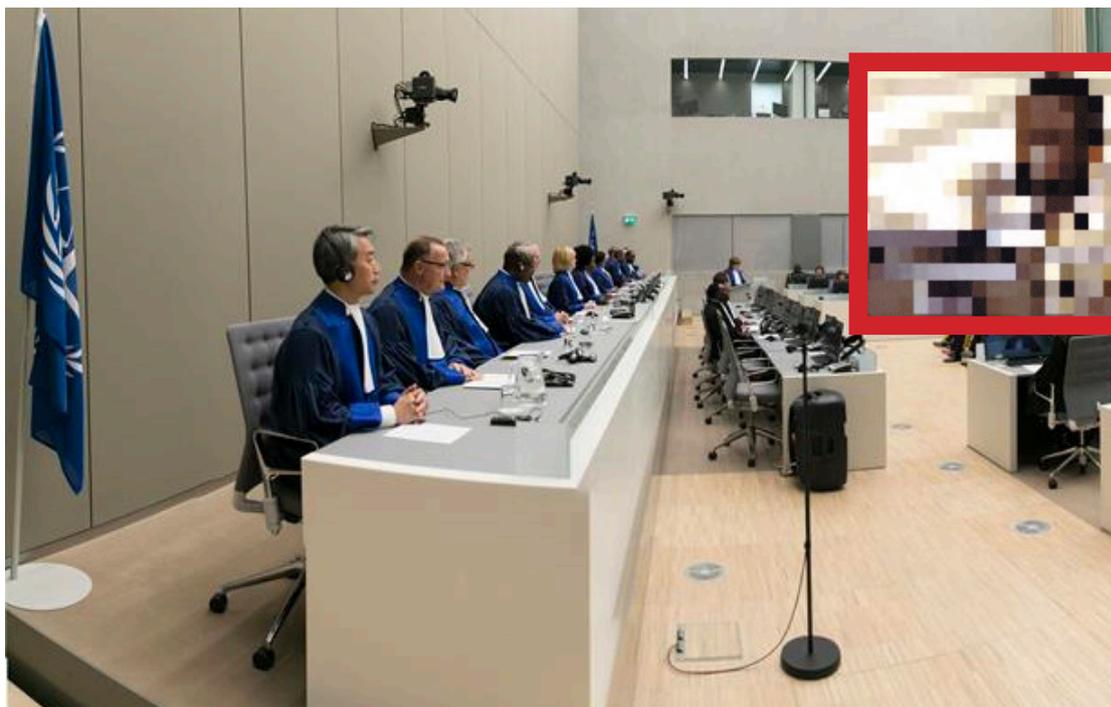


Juger/Créer

regards sur la Cour pénale internationale

Cité internationale des arts, Paris
26 novembre- 14 décembre 2018

Organisée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Justice, l'Institut des hautes études sur la justice, l'École nationale de la magistrature, la Cité internationale des arts, Creating Rights, la Ville de Paris et d'autres partenaires, à l'occasion des 20 ans de la création de la Cour pénale internationale par le Statut de Rome, cette exposition propose au grand public une approche originale de celle-ci à partir d'une exposition, d'œuvres artistiques et de tables rondes. Seront présents des médiateurs.

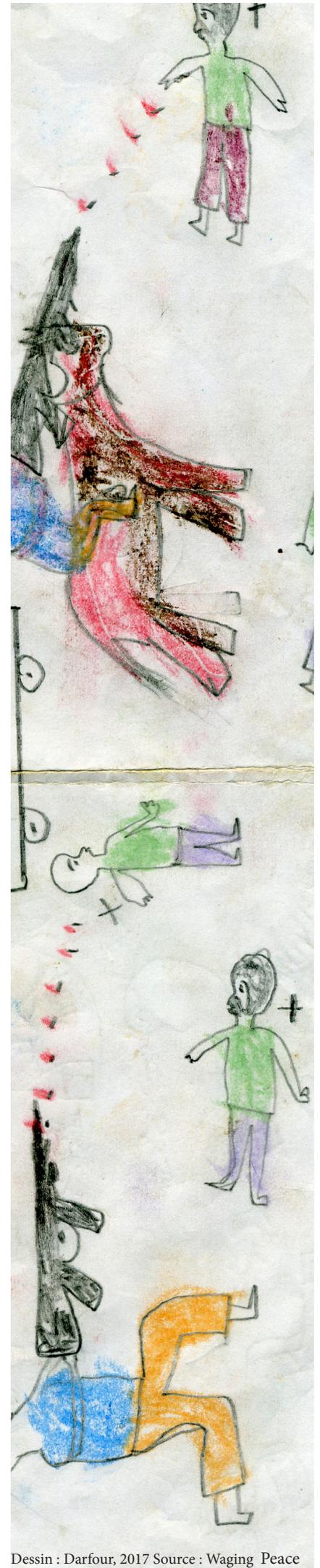


Un parcours autour de plusieurs espaces permet au public d'entrer progressivement au cœur de cette juridiction pénale, d'en comprendre le sens et les défis et de mieux se représenter son fonctionnement. Présence de médiateurs.

Salles 1 et 2 (introduction) : la salle 1 est dédiée à l'accueil et à la présentation générale de l'exposition et du Statut de Rome. La salle 2 présente les étapes ayant conduit à l'adoption du Statut de Rome et les actions de la Cour pénale internationale jusqu'en 2018 (premiers procès, Fonds au profit des victimes...). Carte, frise chronologique, glossaire des principaux termes juridiques, images du siège et des acteurs de la Cour pénale internationale à La Haye aux Pays-Bas apportent aux visiteurs les notions élémentaires indispensables pour comprendre la justice pénale internationale et de la Cour pénale internationale.

Salle 3 (dessins d'enfants/guerres d'adultes, extraits de l'exposition *Déflagrations*) : la salle 3 est consacrée aux violences de masse et crimes internationaux à partir de la présentation d'agrandissements de dessins d'enfants victimes de guerres qui se sont déroulées ou se déroulent dans des pays comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan mais aussi au Rwanda, en Syrie et en Birmanie. C'est une partie d'un corpus de dessins rassemblé par Zérane S. Girardeau pour le projet « Déflagrations » qui est présenté ici en collaboration avec l'association Creating Rights basée au Pays Bas. Des extraits de paroles d'enfants, écrites, filmées, complètent le dispositif, ponctué par une intervention de l'artiste Sonia Wieder-Atherton, et un texte de l'écrivain Erri de Luca).

Salle 4 (analyses/témoignages) : cette salle est consacrée à la réaction des intellectuels et des artistes face aux dessins d'enfants. Les séquences vidéos et oeuvres sont extraites du projet « Déflagrations » et forment ici un espace de transition. Elles sont autant de réflexions et contributions



Dessin : Darfour, 2017 Source : Waging Peace

qui viennent éclairer le témoignage apporté par les dessins : projection des réflexions d'intellectuels (Françoise Héritier, Stéphane Audoin-Rouzeau, Olivier Bercault, Monique Chemillier Gendreau) et créations des artistes (Enki Bilal, Ernest Pignon Ernest, Vladimir Velickovic, Mona Luison Brian McCarty, Patrick Hepner).

Salle 5 (procès) : l'installation Muzungu, créée par l'artiste Franck Leibovici en collaboration avec le sociologue Julien Seroussi, permet au visiteur de faire l'expérience d'un procès. Sont présentés des éléments de preuve, des documents que le public est amené à manipuler et des informations ayant trait à une affaire réelle de la Cour pénale internationale : l'affaire Katanga-Ngudjolo concernant des crimes commis en Ituri, province de la République démocratique du Congo. La première partie de la pièce, divisée en deux par un mur, permet de proposer une double entrée par la procédure (avec des éléments sur le droit, la défense, les qualifications juridiques) et par les faits (l'attaque du village de Bogoro en Ituri, la dynamique de demultiplication des milices et groupes armés dont des tampons ont été reproduits). Des médiateurs de différentes disciplines (art, droit, sciences sociales) viendront à la rencontre des visiteurs pour les sensibiliser à la richesse du dispositif de cette salle et, plus globalement, de l'exposition.

Salles 6 et 7 (la Cour, les Etats et les ONG) : Le bilan des affaires et les défis de la Cour sont présentés à l'aide notamment de la projection de l'intégralité du procès Katanga-Ngudjolo et de courts-métrages produits par la Cour pénale internationale et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les 20 ans du Statut de Rome. Le rôle des ONG (notamment de la Coalition pour la Cour pénale internationale) y est également mis en lumière. De la documentation (rapports, publications...) est disponible. L'artiste Viktoriia Sviatiuk apporte, à partir de sa vision de la guerre en Ukraine, une contribution sur une situation aujourd'hui en examen préliminaire par le procureur.



Lundi 26 novembre 2018 : Ouverture officielle de l'exposition

Tables-rondes et débats

Auditorium de la Cité internationale des arts

Vendredi 30 novembre 2018, une table-ronde proposant une configuration originale en écho à l'exposition :

Porter un nouveau regard sur la justice pénale internationale (pour un dialogue entre juges, artistes, universitaires et opinions publiques)

Parmi les intervenants, les artistes et scénographes de l'exposition, des membres de la Cour, des chercheurs et la salle.

Vendredi 14 décembre 2018, une journée exceptionnelle :

Des origines du Statut de Rome à l'avenir de la Cour pénale internationale

Allocutions d'ouverture par la Ministre de la Justice, le Président de la Cour pénale internationale et la Procureure de la Cour pénale internationale (sous-réserve).

Des praticiens, des historiens et des juristes aborderont 4 thèmes (par session de 1h chacune).

Les origines de la justice pénale internationale : des procès de Nuremberg et de Tokyo à l'apport des tribunaux Internationaux pour l'ex Yougoslavie et le Rwanda.

La négociation du Statut de Rome : les circonstances historiques, les débats de fond et les compromis ayant permis d'arriver à un accord et l'adoption du Statut.

La Cour pénale internationale aujourd'hui : les procès devant la Cour ; les crises auxquelles la Cour fait face ; les grands enjeux (universalité, efficacité, place des victimes).

La Cour pénale internationale demain : quel avenir pour la Cour ? Faut-il la faire évoluer, la réformer ?

Comité scientifique : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; ministère de la Justice ; Institut des hautes études sur la justice ; Ecole nationale de la magistrature ; Cité internationale des arts ; Ville de Paris ; Zérane S. Girardeau (Déflagrations) ; Fiana Gantheret (Creating Rights) ; Franck Leibovici ; Julien Seroussi.